



Communiqué de presse

Vernier/Ostermundigen, le 6 novembre 2024

Plus de la moitié des accidents en trottinette électrique ont lieu dans l'obscurité durant l'automne et l'hiver

Les accidents en trottinette électrique ne cessent d'augmenter en chiffres absolus et une analyse du TCS révèle une relation explicite entre le nombre d'accidents en trottinette électrique et l'heure à laquelle ils surviennent pendant les mois sombres de l'année. A l'occasion de la 18^{ème} édition de la Journée de la lumière, le TCS rappelle les règles à respecter en trottinette électrique et les bonnes pratiques pour être bien visibles, afin de circuler en sécurité malgré la baisse de la luminosité.

Grâce à son format peu encombrant, son poids modeste et son moteur silencieux, la trottinette électrique est devenue un véhicule familier dans le paysage urbain, prisé pour les déplacements de courte distance. Mais si les ventes ont explosé depuis quelques années en Suisse, il en va malheureusement de même pour le nombre absolu d'accidents impliquant les e-trottinettes. En effet, les données de l'OFROU font état de 98 accidents en 2019, contre 716 en 2023. Bien que la proportion d'accidents en trottinette électrique reste faible sur le total des accidents totaux relevés en Suisse, avec 0,18% en 2019 et 1,34% en 2023, le nombre d'accidents où elles apparaissent a été multiplié par 7,3. D'une part, cette augmentation spectaculaire doit être mise en regard de la relative stabilité des accidents survenus en globalité sur les routes de Suisse, pendant cette même période : 53'528 accidents en 2019 contre 53'470 en 2023. D'autre part, cette forte progression doit aussi être mise en perspective avec le nombre toujours plus important véhicules de ce type dans nos rues.

Accidents plus fréquents et plus graves pendant les nuits automnales et hivernales

En analysant les données d'accident de l'OFROU, le TCS a relevé qu'il existe une relation explicite entre le nombre d'accidents survenus et la période nocturne pendant les mois sombres, ainsi que leur tendance à la hausse. Pour mettre en exergue ces chiffres, le TCS a pris en compte les heures officielles de lever et de coucher du soleil pour déterminer les plages horaires sombres des différents mois et les a comparées aux données d'accident en fonction des horaires correspondants.

Il en ressort que les chiffres d'accidents de 2023 sont plus élevés pendant la plage horaire nocturne en janvier, février, mars, novembre et décembre, qui sont des mois particulièrement sombres. A l'inverse, le nombre d'accidents advenant dans l'obscurité est plus faible durant les mois de printemps et d'été, qui offrent davantage d'heures d'ensoleillement. Plus particulièrement, de janvier à mars et d'octobre à décembre, plus de la moitié des accidents sont survenus avant le lever ou après le coucher du soleil. En décembre, ce sont même 65% des accidents qui ont eu lieu en période nocturne, soit quasiment les deux-tiers des cas recensés ce mois-là. Un élément d'explication réside dans le fait que de nombreux utilisateurs des trottinettes électriques sont des pendulaires avec des horaires de travail relativement réguliers. Leur utilisation de la trottinette en hiver se fait ainsi majoritairement durant des heures à luminosité réduite.

Conseils pour circuler en sécurité pendant les mois sombres

La forte recrudescence des accidents de trottinette électrique exige une prudence accrue de la part des utilisateurs, mais également de la part des automobilistes, cyclistes et cyclomotoristes. En particulier, les risques d'accident de la route sont plus élevés dans la nuit ou la pénombre que pendant la journée et ces risques sont même accentués en cas de pluie nocturne ou de neige. En automne et en hiver, il est donc essentiel d'être visible dans le trafic routier, en particulier pour les conducteurs de trottinettes électriques.

Un premier geste à faire systématiquement consiste à allumer les phares avant et arrière, pour être en conformité avec la législation, sans oublier de vérifier leur propreté et leur portée. En outre, le TCS recommande de privilégier les vêtements clairs et de toujours porter des équipements réfléchissants. Dans l'obscurité en effet, une personne portant du matériel réfléchissant est visible jusqu'à 140 mètres de distance par les autres usagers de la route. De nombreuses suggestions de vêtements et d'articles susceptibles d'augmenter sa visibilité de nuit sont disponibles sur le site madevisible.swiss, site de la campagne de prévention du même nom, renouvelée chaque année par le TCS. Enfin, même si la réglementation ne l'impose pas actuellement, le TCS recommande à tous les conducteurs de trottinette électrique de porter un casque.



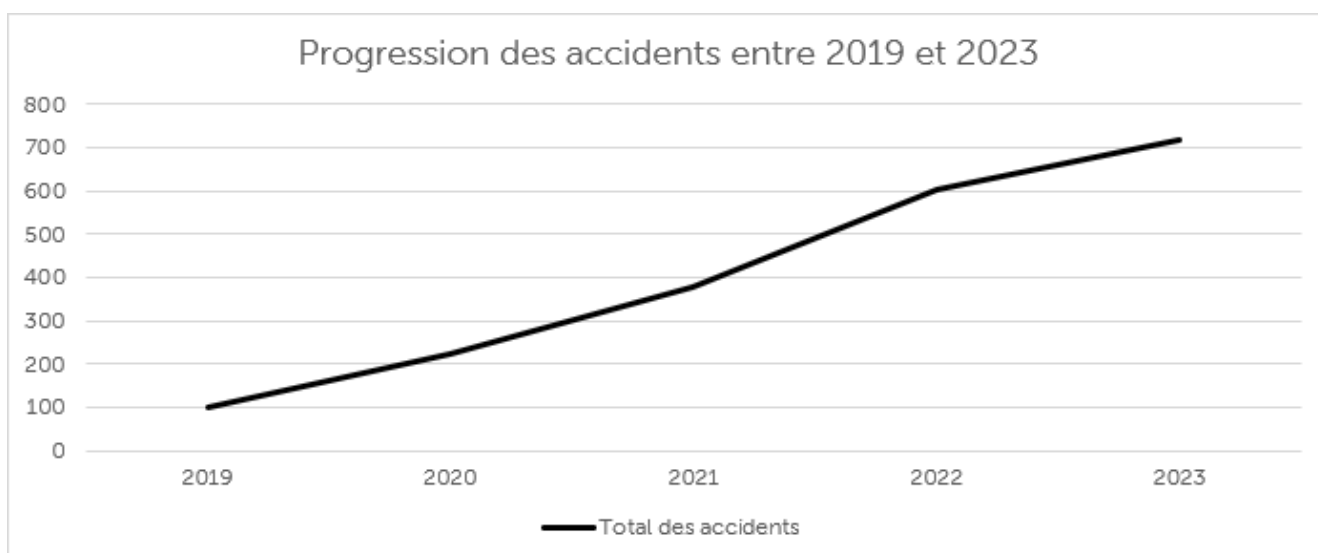
Rappel : les trottinettes électriques sont des véhicules motorisés à deux roues

Au regard de la loi, les trottinettes électriques constituent des véhicules motorisés à deux roues, classés parmi les « cyclomoteurs légers » (au même titre, par exemple, que les vélos électriques roulant jusqu'à 25 km/h). Dans un objectif de sécurité routière, le TCS souhaite rappeler que les e-trottinettes :

- ne sont pas autorisées aux mineurs de moins de 14 ans (dès 14 ans, la conduite est possible à condition d'avoir un permis M ; dès 16 ans, le permis n'est plus nécessaire),
- ont une vitesse maximale autorisée de 20 km/h, avec un moteur électrique de 500 watts maximum,
- doivent être homologuées en Suisse pour pouvoir y circuler sur la voie publique,
- n'ont pas le droit de circuler sur les trottoirs et les cheminements piétons,
- doivent être équipées de phares permanents (blanc à l'avant, rouge à l'arrière),
- ne peuvent transporter que leur conducteur, et non pas plusieurs personnes.

De plus amples informations sont disponibles sur la page <https://www.tcs.ch/fr/tests-conseils/conseils/types-de-vehicules/engins-tendance.php>

Accidents en trottinette électrique	
Année	Total des accidents
2019	98
2020	223
2021	376
2022	601
2023	716



Chiffres du TCS extraits des statistiques brutes de la base de données des accidents de l'OFROU



Période mois heures des accidents en trottinette électrique								
2023 Mois No	Mois	Total des accidents par mois	Total des accidents par mois - nuit	Total des accidents par mois - jour	% accidents par mois - nuit	% accidents par mois - jour	Lever du soleil - heure moyenne mensuelle	Coucher du soleil - heure moyenne mensuelle
1	Janvier	31	17	14	54.84%	45.16%	08h09	17h09
2	Février	34	20	14	58.82%	41.18%	07h33	17h55
3	Mars	33	17	16	51.52%	48.48%	06h40	18h37
4	Avril	39	14	25	35.90%	64.10%	06h39	20h20
5	Mai	67	14	53	20.90%	79.10%	05h52	21h00
6	Juin	96	18	78	18.75%	81.25%	05h32	21h28
7	Juillet	72	20	52	27.78%	72.22%	05h49	21h23
8	Août	84	20	64	23.81%	76.19%	06h26	20h42
9	Septembre	84	30	54	35.71%	64.29%	07h07	19h43
10	Octobre	81	41	40	50.62%	49.38%	07h47	18h44
11	Novembre	69	40	29	57.97%	42.03%	07h32	16h57
12	Décembre	26	17	9	65.38%	34.62%	08h07	16h43
Totaux		716	268	448	37.43%	62.57%		

En gras, les résultats en % supérieurs à 50.00%

Chiffres du TCS extraits des statistiques brutes de la base de données des accidents de l'OFROU

Contact

Laurent Pignot, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch
www.presetcs.ch, www.flickr.com

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés.

Depuis sa fondation en 1896 à Genève, le Touring Club Suisse est au service de la population suisse. Il est synonyme de sécurité, durabilité et liberté de choix en matière de mobilité personnelle et il est actif tant au niveau politique que social. À travers ses 1900 collaborateurs et 23 Sections régionales, le plus grand club de la mobilité de Suisse propose un large éventail de prestations et services liés à la mobilité, l'assistance, la santé et les activités de loisirs à ses quelque 1,6 millions de membres. Une prestation d'assistance est fournie toutes les 70 secondes. Chaque année, 200 patrouilleurs accomplissent quelques 359'000 interventions de dépannage sur les routes suisses et permettent de reprendre la route immédiatement dans plus de 80 % des cas. La centrale d'assistance ETI effectuée en moyenne 57'000 interventions, dont près de 3200 évaluations médicales et 1200 rapatriements par an. TCS Swiss Ambulance Rescue est le plus grand acteur privé dans le secteur des secours d'urgence et du transport sanitaire en Suisse avec 50 véhicules, 17 bases logistiques et plus de 35'000 interventions par année. Les centres de protection juridique traitent 42'000 affaires juridiques et fournissent près de 10'000 renseignements juridiques. Depuis 1908, le TCS s'engage pour la sécurité routière en Suisse en développant des outils pédagogiques, des campagnes de sensibilisation et de prévention, en testant les infrastructures de mobilité et en conseillant les autorités. Le TCS distribue chaque année près de 110'000 baudriers et 90'000 gilets aux enfants, afin que la mobilité des plus petits soit sécurisée. Les centres de conduite forment 42'000 participants par an, toutes catégories de véhicules confondus. Avec 33 campings et environ 950'000 de nuitées touristiques, le TCS est le leader du camping en Suisse. L'Académie de la mobilité du TCS étudie et projette les transformations dans le secteur des transports, comme la mobilité verticale par drone ou la mobilité partagée, par exemple avec le projet «carvelo» qui compte 400 vélos-cargo électriques et 40'000 utilisateurs. Le TCS est cosignataire de la feuille de route mobilité électrique 2025.